



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Kosovo

Question au Gouvernement n° 1309

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Noël Mamère.

M. Noël Mamère. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie.

Le sommet de l'Alliance atlantique à Washington a été l'occasion pour la France de rappeler solennellement sa détermination à faire cesser au plus tôt les terribles souffrances infligées à la population albanaise du Kosovo par le régime criminel de Milosevic.

Force est de constater que les réfugiés, chassés par les militaires et les miliciens serbes, continuent d'affluer en grand nombre aux postes frontières de l'Albanie, de la Macédoine et du Monténégro, dépouillés de tous leurs biens et dans un état d'exténuation extrême.

En outre, il est avéré que des dizaines et peut-être des centaines de milliers de personnes errent à l'intérieur de la province, exposées au froid, à la soif, à la faim et, surtout, aux armes de leurs agresseurs.

Or, c'est le salut de ces civils et leur avenir qui constituent la cause essentielle et le but ultime des opérations qui ont été engagées par l'OTAN, et c'est le souci de les soulager de toute urgence qui justifie le soutien qu'une grande majorité de Français apportent à cette intervention.

C'est pourquoi il importe que le Gouvernement informe la représentation nationale et, à travers elle, l'opinion publique de manière plus précise qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant sur les mesures urgentes qu'il entend prendre pour leur venir en aide, en concertation avec les Alliés.

Pourquoi, monsieur le ministre, la France ne propose-t-elle pas, dès à présent, l'ouverture de zones de refuge dans les régions du Kosovo qui sont accessibles aux forces terrestres, au voisinage de l'Albanie et de la Macédoine ?

Les instruments d'observation et la supériorité aérienne de l'OTAN permettent de mettre en oeuvre, sans risque excessif, le largage par voie aérienne de vivres, de couvertures et de médicaments dans les secteurs où campent aujourd'hui les civils expulsés de leurs foyers. Combien de jours ces malheureux devront-ils encore attendre ?

Enfin, le contrôle des réfugiés à leur arrivée en Macédoine et au Monténégro leur impose une longue station dans des conditions souvent intolérables. Le respect dû aux prérogatives de ces Etats...

M. Guy Teissier. La question est trop longue !

M. Noël Mamère. ... n'empêche pas de convenir avec eux d'un dispositif conforme aux exigences de l'hygiène et de la dignité. Qu'en pensez-vous ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie.

M. Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie. Monsieur le député, votre question est double puisqu'elle concerne l'aide à apporter aux réfugiés restés au Kosovo, d'une part, et à ceux massés à ses frontières, d'autre part.

S'agissant de la première, si les témoignages abondent sur les horreurs qui se commettent au Kosovo, crimes et atrocités, les informations manquent pour situer avec un minimum de précision les populations kosovars, lesquelles évoluent au gré des offensives serbes, fluent et refluent parfois selon que les frontières s'ouvrent ou se ferment.

Le dernier convoi humanitaire, le seul à avoir pu aller à Pristina et en revenir, est celui de Médecins du monde-Grèce, qui confirme entièrement cette situation.

En réalité, c'est la Croix-Rouge qui actuellement agit au Kosovo, mais je rappelle que son président, M. Sommaruga, n'a pas encore obtenu de Slobodan Milosevic les garanties qu'il a négociées lors de sa rencontre à Belgrade le 26 avril.

Néanmoins, c'est en direction de la Croix-Rouge internationale que nous avons décidé d'augmenter notre effort en accroissant de huit millions l'aide que nous lui apportons.

Que faire dans cette situation ? Vous avez suggéré le largage de vivres. Si les problèmes que soulèvent à la fois la localisation des réfugiés et la sécurité de ceux qui seront chargés de le mettre en oeuvre trouvent réponse, il y sera procédé.

La création de couloirs humanitaires ou de zones de sécurité renvoie à la même difficulté de localisation des populations en détresse. En outre, elle signifierait une intervention terrestre, qui n'est pas à l'ordre du jour.

Aux frontières, nous sommes, à l'évidence, à un moment crucial pour les populations en souffrance. La France y est présente. Des équipes médicales et de secours sont à la frontière avec l'Albanie. C'est là que Médecins du monde coordonne plusieurs ONG françaises. A la frontière avec la Macédoine, c'est SAMU international, protection civile et d'autres ONG. Au Monténégro, c'est en liaison avec la Croix-Rouge monténégrine que nos équipes de Médecins du monde, de Médecins sans frontières et d'Action contre la faim travaillent.

Telles sont les informations que je voulais vous livrer pour montrer que la France est très consciente des problèmes que vous soulevez et que nous nous battons pour leur trouver une solution. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1309

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 mai 1999, page 3943

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 mai 1999